La cour à l'époque moderne

Un levier de renforcement politique et social pour l'État monarchique

La cour, un outil de la construction de l'État :

- un fondement de l'État monarchique qui se caractérise par sa permanence
- un espace du politique centré sur la personne du roi
- un baromètre des équilibres sociaux du royaume
- dans la continuité des grandes cérémonies, un espace de ritualisation de la vie du monarque

triple paradoxe (R. Chartier):

- société qui réunit dans une grande proximité spatiale des individus séparés par une grande distance sociale
- qui identifie l'être social à son apparence publique
- où l'expression de la supériorité nécessite la soumission aux règles.

Enjeux historiographiques - analyse sociologique par N. Elias, critiques et renouvellements.

1. Cour et État

- 1.1 L'institution curiale, un État dans l'État?
- 1.2 Nomadisme et sédentarisation : les espaces de gouvernement
- 1.3 Fidéliser

1.1 L'institution curiale, un État dans l'État

Des charges curiales correspondant aux fonctions essentiels du service du souverain :

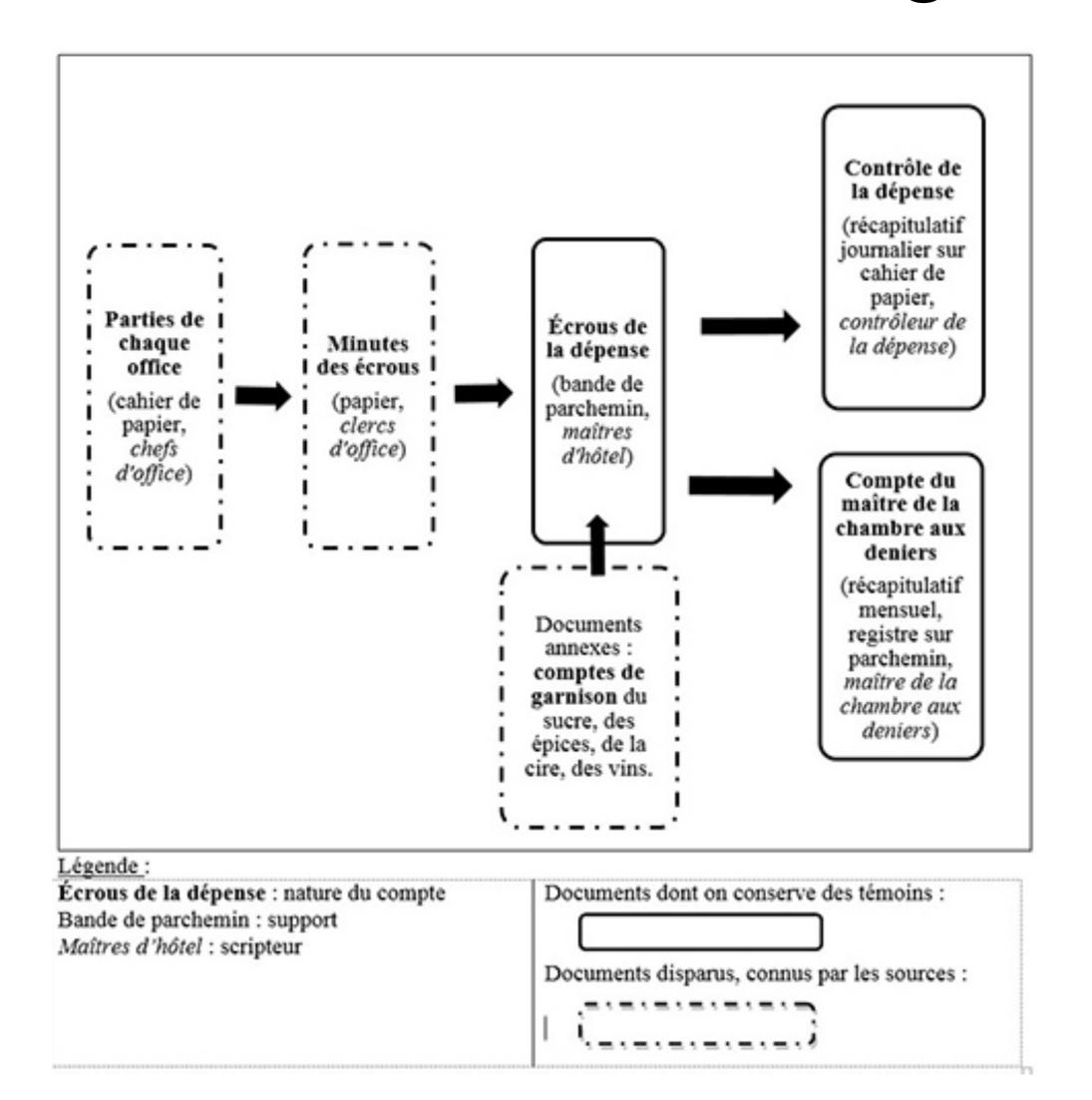
- sénéchal : chef des services domestiques
- chambrier : chambre/trésor
- bouteiller : la table
- connétable : les écuries/chasse

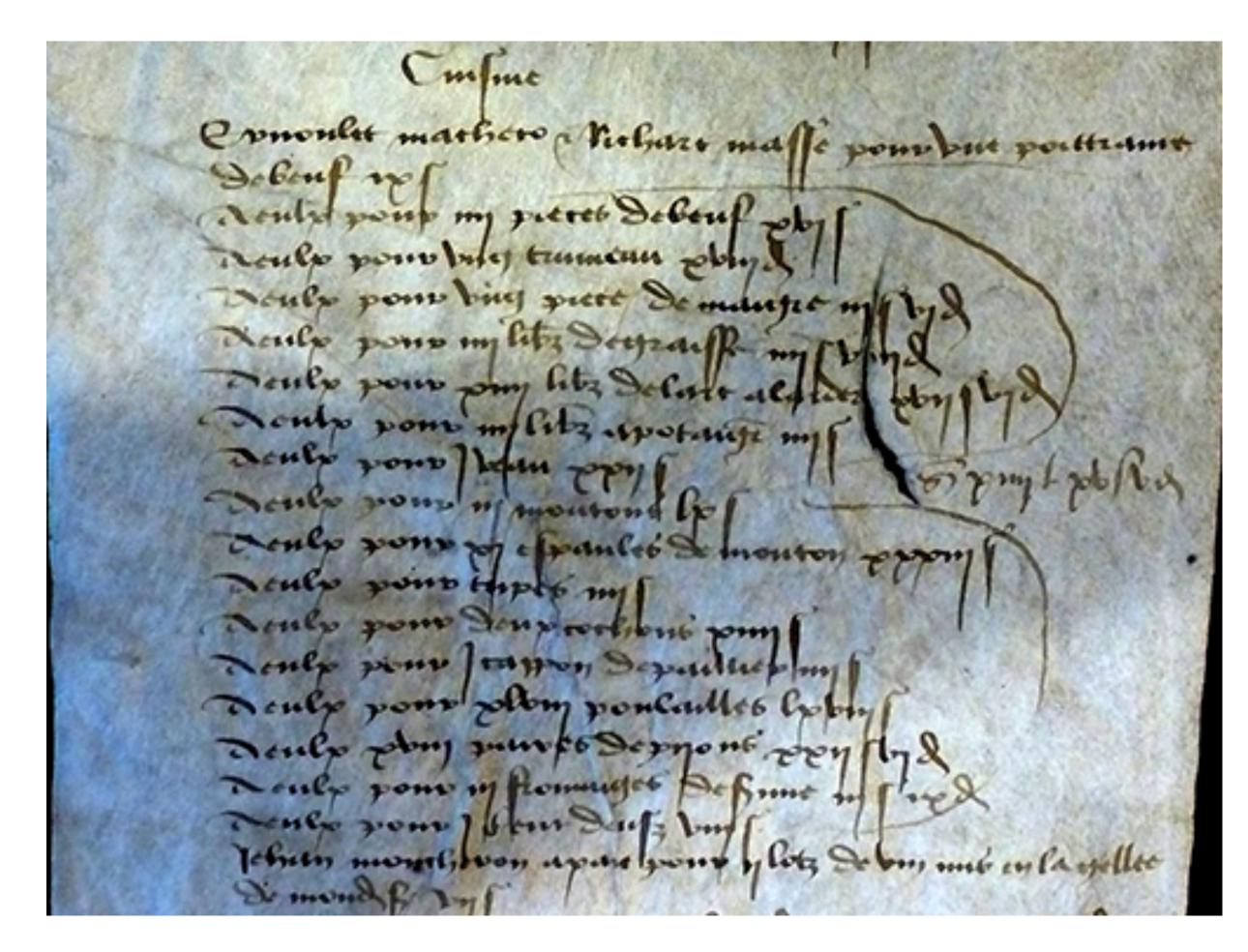
Forte continuité structurelle depuis l'époque médiévale.

Palais carolingien	Maison ottonienne	Maison capétienne	Angleterre	Maison bourguignonne	Madrid	France
Maire du Palais (major domus)	Truchsess	Sénéchal	The Hall	Premier maître d'hôtel	Mayordomo mayor	Grand maître
Camérier	Kämmerer	Chambrier	The Chamber	Premier chambellan	Camarero mayor/ Sumiller de corps	Grand chambellan
Maréchal	Stallmeister	Connétable	The Constable		Cavallerizo mayor	
Bouteiller	Mundschenk	Échançon	The Buttery			
Référendaire		Chancelier		Grand chancelier		
Chapelain		Chapelain	The Chapel	Premier chapelain		Grand aumônier
						Grand prévôt de l'hôtel

FRANCE						
Bouche du	Grand maître	Table				
Roi	de la Maison	Gobelet				
	du Roi	Cuisine-Bouche				
		Paneterie-Commun				
		Échansonnerie-				
		Commun				
		Cuisine-Commun				
		Fruiterie et Fourrière				
		Petit Commun				
Chambre	Grand	Chambre				
du Roi	Chambellan	Musique de la Chambre				
		Cabinet				
		Faculté				
		Garde-Robe				
-		Garde-Meuble				
		Menus-Plaisirs				
Écurie	Grand Écuyer	Grande Écurie				
	Monsieur le	Petite Écurie				
	Premier					
Vénérie	Grand	Vénérie				
	Veneur	Louveterie				
		Vautrait				
		Fauconnerie				
Bâtiments	Surintendant	- uucomiene				
Maison de	Surintendant					
la Reine	e					
ia Reme	·					

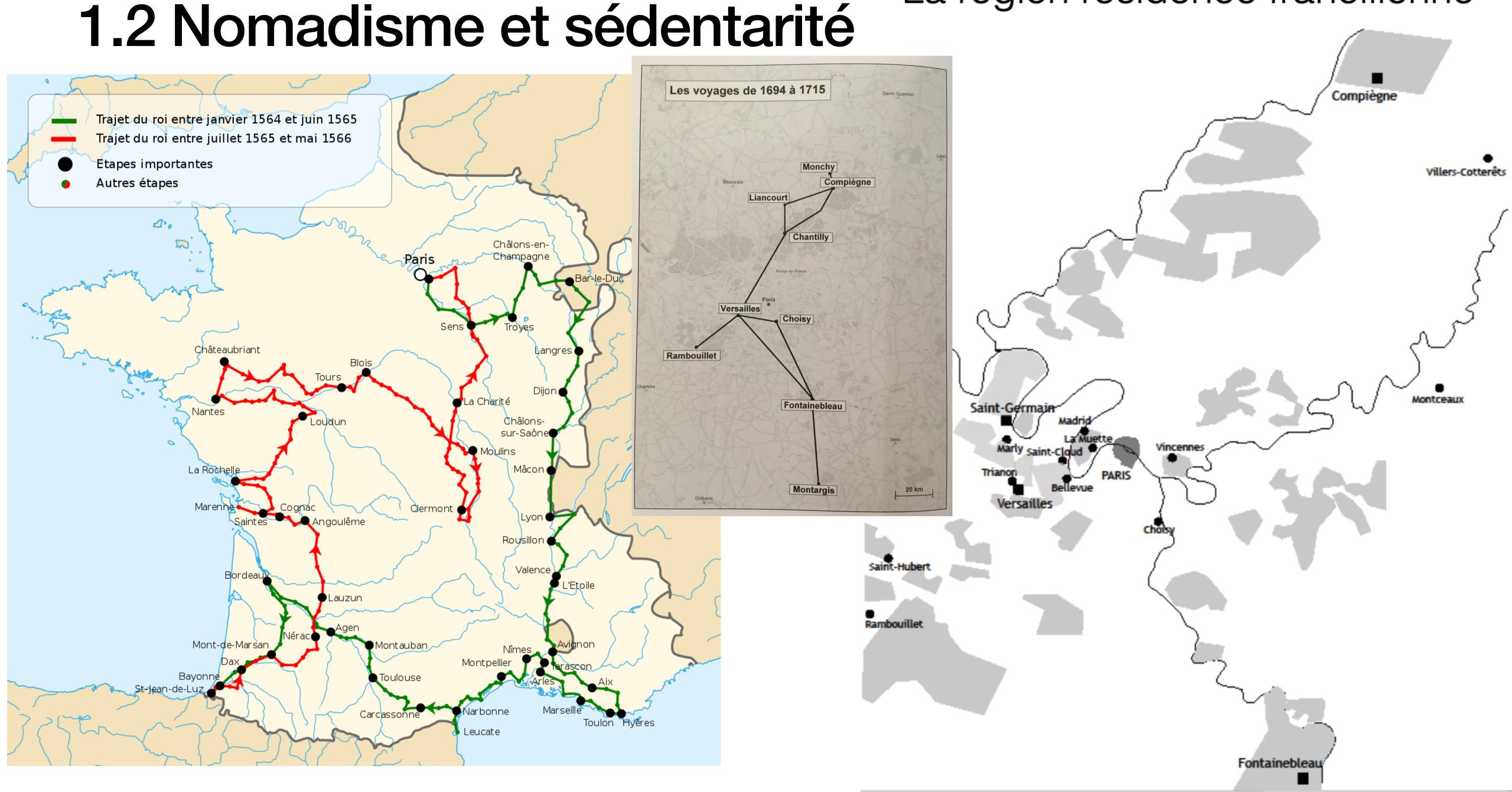
Une gestion administrative



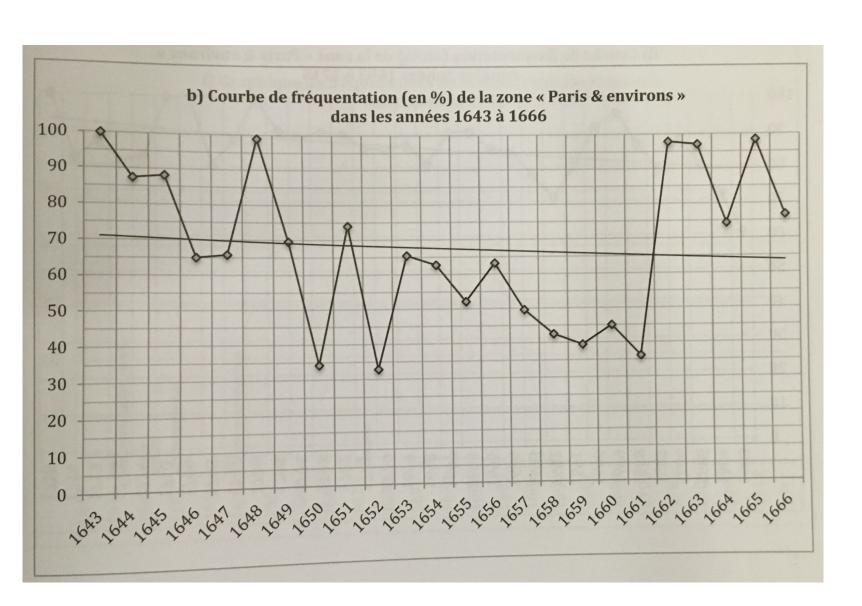


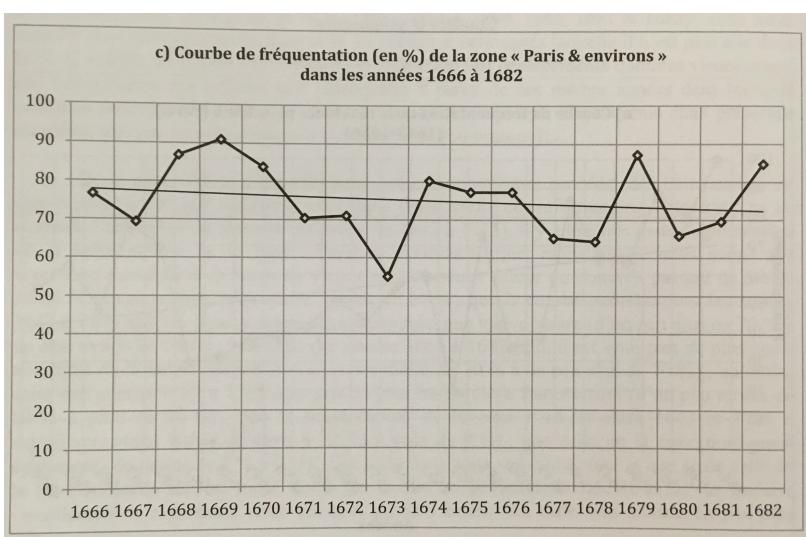
Chaîne comptable des ducs de Bourgogne (Y. Morel)

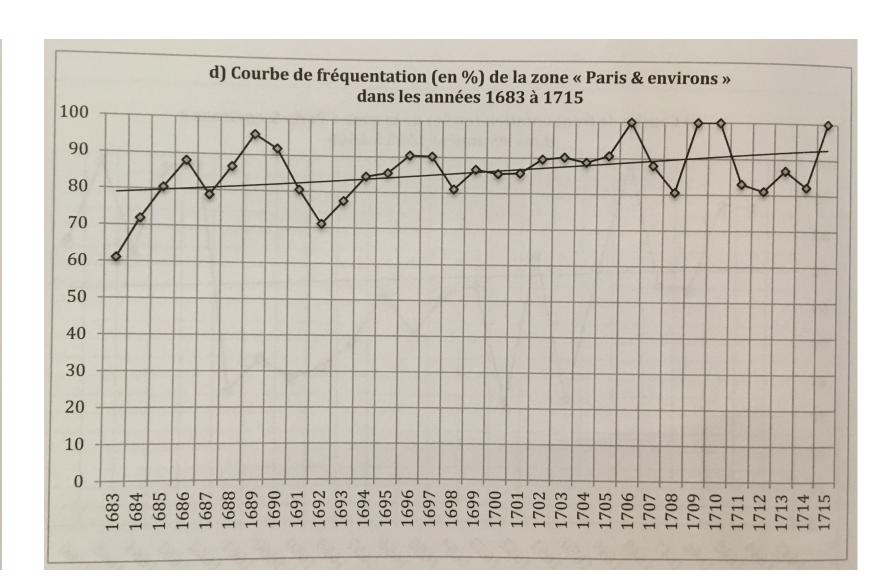
La région résidence francilienne

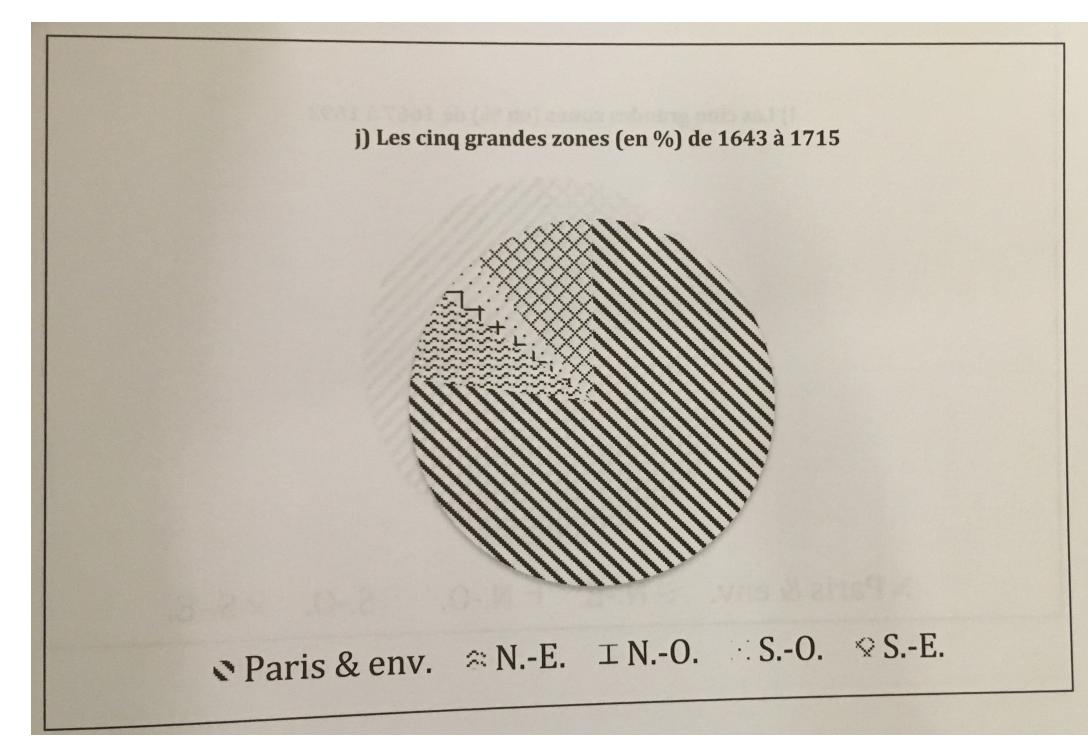


Les mobilités de Louis XIV









Tiré de Christophe Levantal, Louis XIV voyageur, Paris, CNRS Éd., 2019.

1.3 Fidéliser

Le cas de la Maison du Roi:

- Charles VI: 700
- Charles IX: 1000
- Louis XIII: 1000
- régence d'Anne d'Autriche : 2000
- 1661 : 1000
- vers 1690 : 1200 (10000 personnes en tout?)
- en 1715 : 900
- sous Louis XV d'importantes fluctuations
- en 1786 : 427



2. Exprimer la majesté royale

- 2.1 Le faste curial
- 2.2 Cérémonialiser l'ordinaire
- 2.3 Les résidences



2.1 Le faste curial

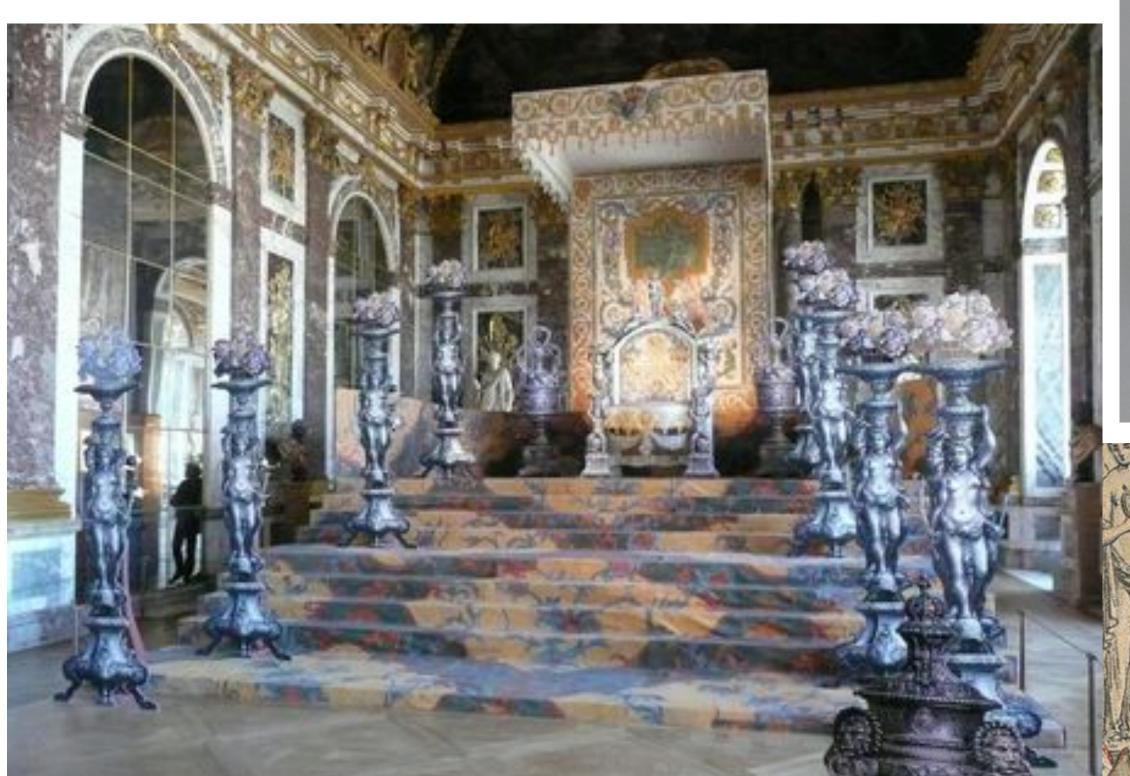


Bal lors des noces du duc de Joyeuse au Louvre, 1582.

Banquet donné par Charles V lors de la visite de l'empereur Charles IV de Luxembourg et de son fils Wenceslas à Paris, 1378.

L'apparat princier : une culture de cour











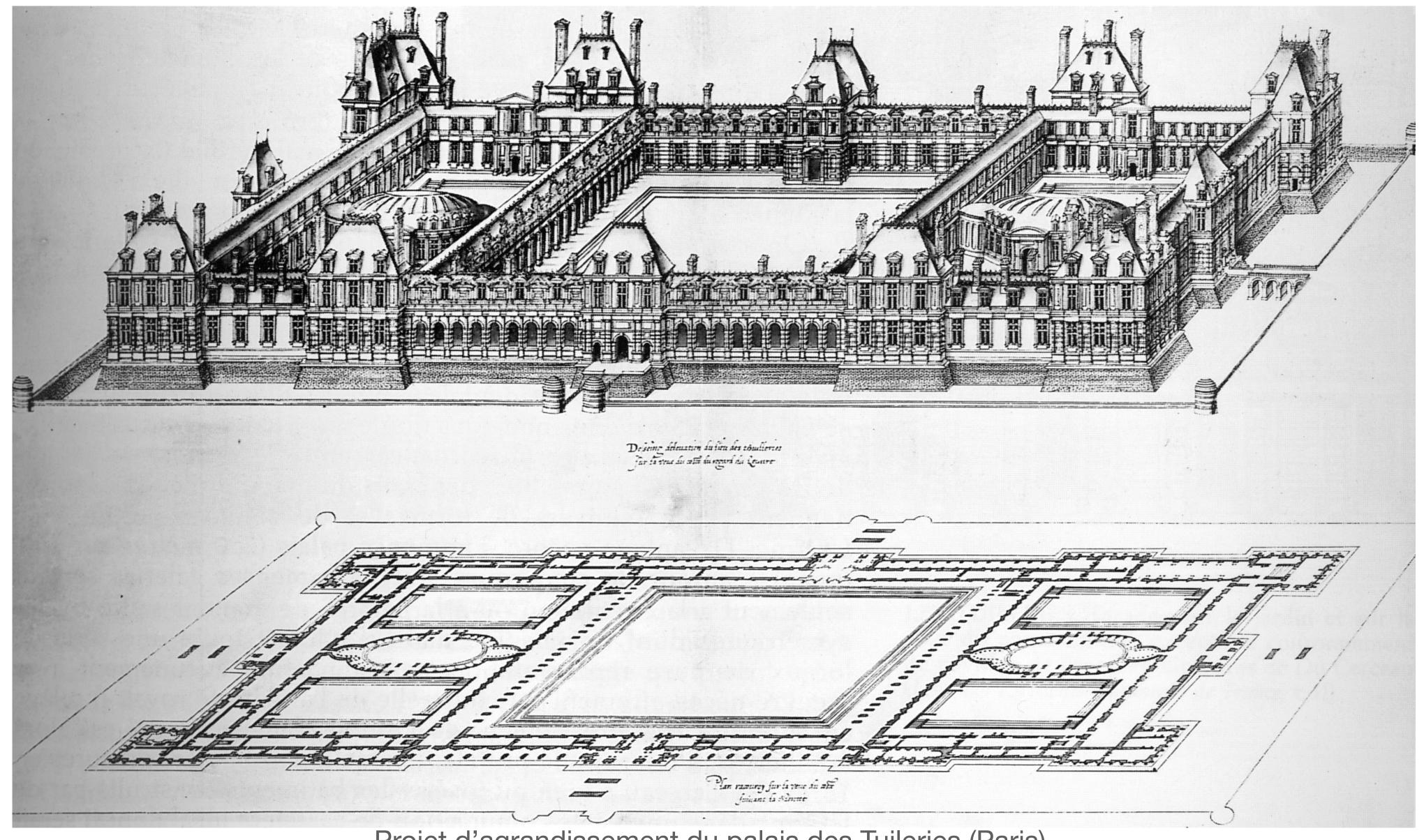
C. G. Hallé, Réparation faite à Louis XIV par le doge de Gênes, 16 mai 1685, 1715.

2.2 Cérémonialiser l'ordinaire

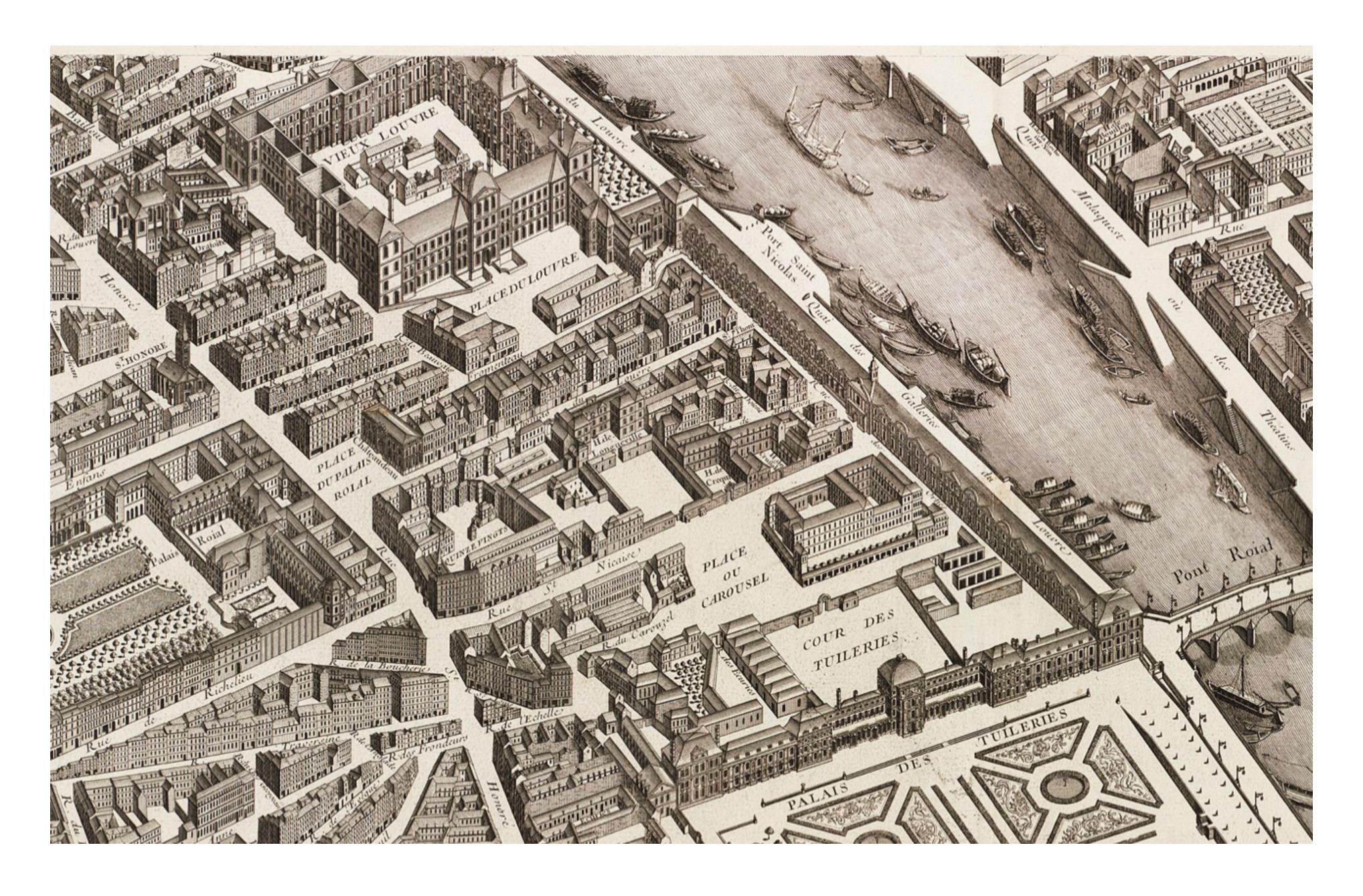
Quoique le lieu où il [Louis XIV] se déshabillait fût fort éclairé, l'aumônier de jour, qui tenait, à sa prière du soir, un bougeoir allumé, le rendait après au premier valet de chambre, qui le portait devant le roi venant à son fauteuil. Il jetait un coup-d'œil tout autour, et nommait tout haut un de ceux qui y étaient, à qui le premier valet de chambre donnait le bougeoir. C'était une distinction et une faveur qui se comptait, tant le roi avait l'art de donner l'être à des riens. Il ne le donnait qu'à ce qui était là de plus distingué en dignité et en naissance, extrêmement rarement à des gens moindres, en qui l'âge et les emplois suppléaient. Souvent il me donnait, rarement à des ambassadeurs, si ce n'est au nonce, et dans les derniers temps à l'ambassadeur d'Espagne. On ôtait son gant, on s'avançait, on tenant ce bougeoir pendant le coucher qui était fort court, puis on le rendait au premier valet de chambre qui, à son choix, le rendait à quelqu'un du petit coucher. Je m'étais exprès peu avancé, et je fus très surpris, ainsi que l'assistance, de m'entendre nommer, et dans la suite je l'eus presque aussi souvent que je l'avais eu jusque-là. Ce n'était pas qu'il n'y eût à ce coucher force gens très marqués à qui le donner, mais le roi fut assez piqué pour ne vouloir pas qu'on s'en aperçût.

L. de Rouvroy, duc de Saint-Simon, Mémoires, Paris, Sautelet, 1829, vol. 3 [1702], p. 267.

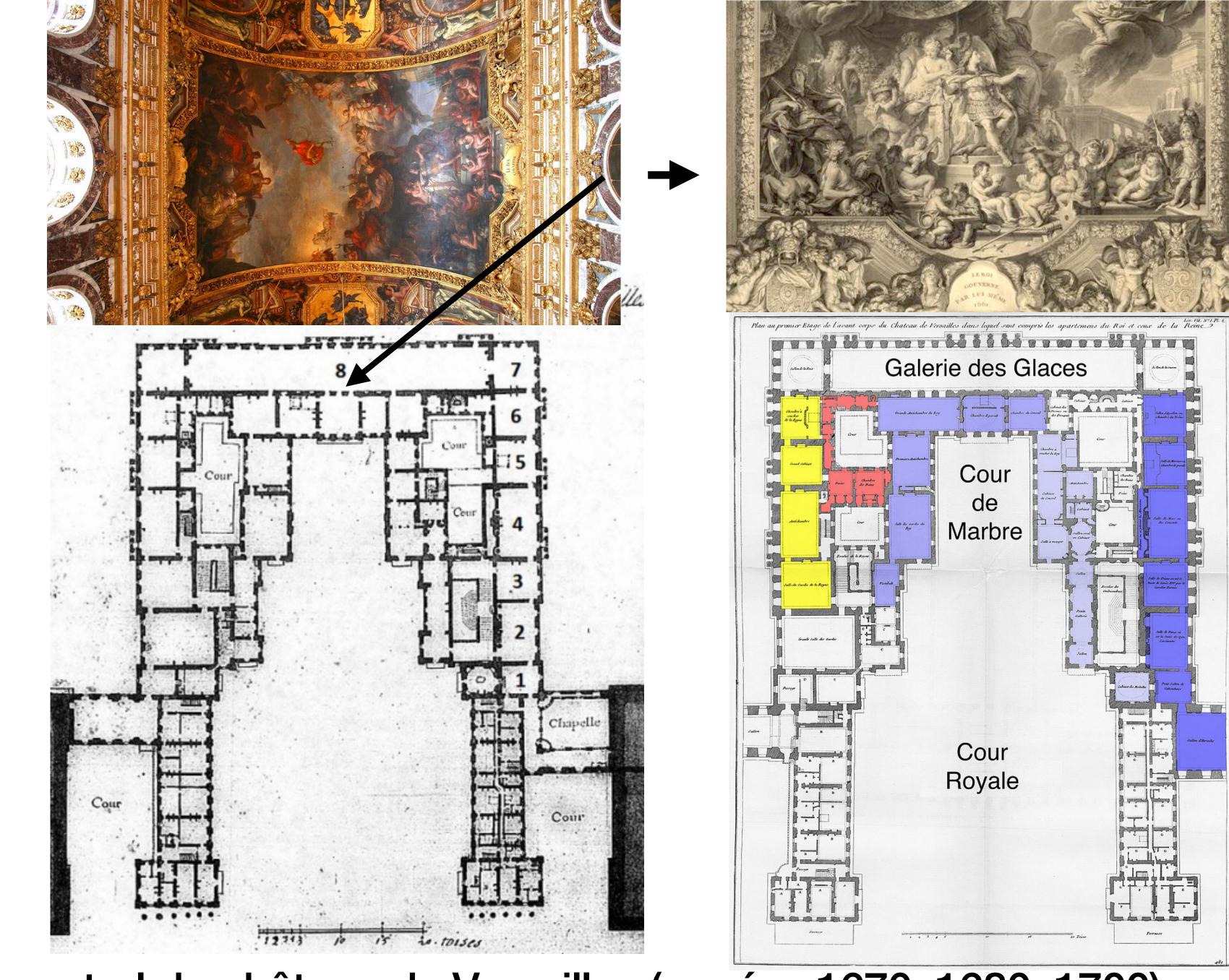
2.3 Les résidences



Projet d'agrandissement du palais des Tuileries (Paris), Androuet du Cerceau, 1578



Le complexe palatial Louvre-Tuileries (plan Turgot, 1734-1739)



Evolutions du corps central du château de Versailles (années 1670, 1680, 1700)

3. Un outil de cohésion politique

- 3.1 Un entourage à géométrie variable 3.2 Le difficile exercice de la faveur
- 3.3 Les dysfonctionnements de la cour

3.2 Le difficile exercice de la faveur



« Ceux-là s'abusent lourdement qui s'imaginent que ce ne sont là que des affaires de cérémonie, écrit Louis XIV dans ses *Mémoires*. Les peuples sur qui nous régnons, ne pouvant pénétrer le fond des choses, règlent d'ordinaire leurs jugements sur ce qu'ils voient au-dehors, et c'est le plus souvent sur les préséances et les rangs qu'ils mesurent leur respect et leur obéissance. Comme il est important au public de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer avec lui, et l'on ne peut, sans faire tort à tout le corps de l'État, ôter à son chef les moindres marques de la supériorité qui le distingue des membres. »

château de Bussy-Rabutin (Bourgogne)

3.3 Les dysfonctionnements de la cour

